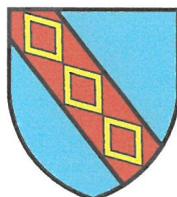


Le 10 février 2021



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU

9 février 2021

Le neuf février deux mille vingt-et-un, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le deux février deux mille vingt-et-un, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Ty Ar Pelem, **sous la présidence de Daniel LE CAËR, Maire.**

Présents : LE CAËR Daniel, BOUDIAF Catherine, LAGADEC Guy, FRABOULET Solenn, PASCO Gérard, JAN Anne-Marie, PAVEN Marie-France, DECOURCELLE Alain, ANDRÉ Marilyse, BERNARD Christiane, LE ROUX Daniel

Absents excusés : ANDRÉ Denis donnant procuration à BOUDIAF Catherine, TOULLEC Jean-Louis donnant procuration à PASCO Gérard, CARMES Arnaud donnant procuration à DECOURCELLE Alain, THORAVAL Laurent, CAOUS Karine, GOÏC Adeline, VERCHIN Tiphaine, LE GUILLOU Fabien

Secrétaire : LAGADEC Guy

- Conformément à l'article L 2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.
- Adoption du compte rendu du Conseil Municipal du **2 février 2021** à l'unanimité.
- **Monsieur Guy LAGADEC** a été désigné en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1. Aménagement du bourg de Bothoa : attribution du marché de travaux

Monsieur Le maire rappelle le projet d'aménagement du bourg de Bothoa. Le 17 novembre 2020, le conseil municipal a validé le Document de Consultation des entreprises et l'estimatif des travaux d'un montant de 534 270.18 € HT.

La consultation a eu lieu du 24 novembre 2020 au 15 janvier 2021 via la plateforme des marchés « lacentraledesmarchés » et annonces parues dans le télégramme et le Ouest France.

3 entreprises ont remis une offre pour le lot 1 (Terrassement, voirie, réseaux assainissement) et 3 entreprises ont remis une offre pour le lot 2 (Mobilier et espaces verts).

Le rapport d'analyse des offres a été présenté par la maîtrise d'œuvre (Horizons Paysage et ECR Environnement en commission Voirie, réseaux, assainissement, urbanisme, PLU le 5 février 2021.

Pour rappel, les critères de jugement des offres sont les suivants :

- 60 % valeur technique de l'offre (la valeur technique est appréciée au regard du dossier technique et sur la base de sous critères pondérés)
- 40 % prix de la prestation

Mme Marie-France Paven : « Les effacements de réseaux sont compris dans ce marché ? »

Monsieur Daniel Le Caër : « Non, les effacements de réseaux, c'est le SDE22 qui gère un marché à part. Ils viennent en sus du marché de travaux de voirie et espaces verts. »

Madame Marilyse André : « Quels sont les délais de commencement et de réalisation des travaux ? »

Monsieur Daniel Le Caër : « Il y a un délai de 10 jours après avoir informé les entreprises qui ne sont pas retenues pour pouvoir notifier les marchés. Ensuite il faut envoyer un ordre de service et il y a un délai de préparation de 1 mois. Concernant les travaux, ils devraient durer au moins 6 mois. »

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique,

Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique,

Vu le décret n°2019-259 du 29 mars 2019 portant modification de diverses dispositions codifiées dans la partie réglementaire du code de la commande publique,

Vu l'avis de la commission compétente en date du 5 février 2021,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**, décide :

D'autoriser M. le maire à signer les marchés publics suivants :

Programme : Aménagement du bourg de Bothoa

Lot 1 : Terrassement, voirie, réseaux assainissement

Entreprise : COLAS France – Etablissement de Loudéac – SAS -ZA Les Parpareux – 22600 LOUDEAC

Montant du marché : 365 955.78 € HT, soit 439 146.94 € TTC

Lot 2 : Mobilier et espaces verts

Entreprise : ID VERDE – 27 ZA l'Enseigne – 22510 TREDANIEL

Montant du marché : 91 288.14 € HT, soit 109 545.77 € TTC

Total marché : 457 243.92 € HT, soit 548 692.70 € TTC.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget communal 2021. Par délibération en date du 2/02/2021 le conseil municipal a autorisé M. Le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement liées à cette opération.

La séance est levée à 18 h 20

Le secrétaire de séance,
Guy LAGADEC



le Maire,
Daniel LE CAËR

